

Bordeaux le 15 mars 2010

SYNDICAT NATIONAL SOLIDAIRE UNITAIRE DÉMOCRATIQUE
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS
AGENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS



BRANCHE RETRAITES

Tél.: 05 56 79 26 52

Email : sudsdisretraites@orange.fr

Portable : 06.71.55.98.43.

VENZAL Antoine
Secrétaire Général du Syndicat SUD SDIS
-BRANCHE RETRAITES-

à

Monsieur GINESTA Georges
Député du VAR
Maire de SAINT-RAPHAEL
Président de l'UMP du VAR
Rapporteur Spécial au nom de la Commission des Finances, Sécurité Civile
Membre Titulaire du Comité d'Enquête sur le Coût et le Rendement des Services Publics
Membre Titulaire de la Conférence Nationale d'Incendies et de Secours (CNIS)
Membre du Groupe d'Etude sur le Tibet
Président de la Communauté d'Agglomérations Frejus- Saint-Raphaël
etc...etc...

Objet : Vos appointements aussi déplacés que vos propositions de loi au vu de votre présence dans l'Hémicycle de l'Assemblée Nationale

Réf : Place numéro 313 de votre fauteuil à l'Assemblée Nationale.

Monsieur,

Je voudrai tout d'abord vous présenter des excuses pour avoir certainement oublié quelques commissions et autres groupes ou missions dans lesquels votre nom figure dont je n'ai pu trouver de place sur mon en tête de courrier, vous privant ainsi de quelques titres que vous occupez, certainement eux aussi rétribués mais non cités.

1./.

Ainsi, mes camarades Sapeurs Pompiers Professionnels actifs du Syndicat SUD SDIS m'ont indiqué, que, paraît-il vous auriez présenté un projet de loi visant à leur imposer exclusivement un temps de travail uniforme dans tout le pays et les Dom Tom uniquement en 8 heures bien sûr !

Vaste programme relevant de votre seule compétence comme au bon vieux temps des maîtres de forges n'est ce pas ?

En fait, votre proposition n'est qu'à l'image de ce que vous êtes: **Bien peu crédible.**

Il va falloir en payer des voyages à nos sapeurs pompiers allant en Haïti, en Charente, en Vendée ou autres sinistres de grande ampleur avec vos élucubrations en 8 heures : Un peu comme pour vous en quelque sorte, beaucoup de déplacements pour bien peu de travail rendu.

En effet, étant classé 504^{ème} en terme de présence sur les 577 députés que compte l'Assemblée Nationale, on ose penser que vos déplacements gratuits ne grèvent vraiment donc pas vos indemnités liées à vos mandats, mais, occasionnent tout de même de fait un véritable brassage de vent par les avions et trains vous transportant bien plus qu'un travail étudié, sérieux et crédible.

On comprend mieux votre passion pour le parachutisme maintenant, c'est parce que vous connaissez par cœur le sens et l'utilisation du vent que vous brassez.

Je ne parle bien sûr pas seulement de votre dernière trouvaille sur le temps de travail des sapeurs pompiers car, à titre d'exemple, **vous étiez aussi co-signataire en 2004 pour une proposition de loi tendant à rétablir la peine de mort en France tandis qu'en 2007, vous étiez signataire d'un autre document visant exactement le contraire !** Quelle constance dans vos convictions !!!, il est vrai que ce ne sont pas les girouettes qui tournent, seulement le vent qui change de direction, (toujours ce vent...)

Vous l'aurez compris Monsieur, si à titre syndical, votre proposition est stupide tant elle est peu crédible d'un point de vue opérationnel, il n'en demeure pas moins que ma lettre n'est pas seulement de vous situer mais plutôt vous rappeler vos privilèges si besoin en est dont vous bénéficiez au titre de votre présence pourtant des plus épisodiques dans une assemblée pour lesquelles des Varois vous ont élus, puis, lorsqu'ils n'en pourront plus de supporter vos frasques, ce à quoi vous aurez droit en partant avec votre retraite de parlementaire.

En qualité de Député (même épisodique) depuis 2002, vous percevez une indemnité parlementaire mensuelle de 7064,84 € brut soit un salaire net de 5261,01 €.

Vous êtes également maire de la commune de Saint Raphaël depuis le 19 juin 1995, commune du Var de 30 664 habitants et à ce titre, vous auriez pu percevoir 3350,38€ par mois.

Etant déjà député, vous ne pouvez donc percevoir que 2973,63 € par mois.

En additionnant seulement ces 2 éléments de rémunération, vous recevez déjà donc via les contribuables un montant mensuel de 8234, 64 € (net bien sûr).

A cela s'ajoute quelques menus avantages que des sûrement mauvaises langues qualifieront également de privilèges (gratuité des transports, prêt logement, indemnités de missions et j'en passe.)

Il va de soi bien sûr que si vous avez travaillé ailleurs que dans la politique, la retraite relevant de vos anciennes activités vous aussi est acquise (celle d'ingénieur ETP au moins).

Avec votre sens de l'intérêt général, je suis persuadé que c'est seulement sur vos deniers personnels que vous présidez d'ailleurs aussi l'U.M.P du Var pour ne citer que cette énième fonction.

Mais au fait Monsieur, si demain le vent du sud ne vous était plus favorable, que vous resterait-il pour vivre ?

Selon les spécialistes du dossier en la matière, **bien que député fantôme depuis 2002, vous auriez quand même droit à une retraite de 3114 € à laquelle se cumulerait aussi 1228 € pour mandats locaux (307 € pour chaque mandat municipal effectué au titre de maire).**

Ceci nous amène au bas mot pour vos prétendus services rendus à la Commune et à la Nation en proposant des lois aussi intelligentes à une retraite parlementaire de 4342 € !

En fait, votre pension correspondra à 3 fois celle d'un sapeur pompier de catégorie C (sapeur à adjudant) et plus de deux fois et demie celle d'un officier de sapeur pompier de catégorie B (major et lieutenant) ayant tous dû cotiser 41 ans et auront passé eux des nuits, jours fériés et autres à travailler en dépit de vos fantasmes prétendus de 2h17mn de travail par garde de 24 h tels que contenus dans votre avant propos du projet de loi.

Je suis maintenant persuadé que vous allez bientôt proposer pour la retraite de ceux-ci une loi aussi intelligente que celle du 8 heures pour le temps de travail des Sapeurs Pompiers Professionnels afin de rétablir un peu de justice dans ce domaine là aussi, non c'est de l'humour.

Il ne faudra donc pas s'étonner Monsieur si, avec votre exemple et vos comportements qui relèvent presque de l'insulte envers les personnels des SDIS, ceux-ci ne voudront un jour plus rien entendre, y compris de leurs propres bases en constatant de tels faits comparatifs sans parler de ceux qui n'ont même plus d'emploi et ont donc de plus par voie de conséquence la peur du lendemain.

Voilà ce que peut engendrer parfois la stupidité d'une personne, fut-elle celle d'un député qui de plus en entraîne d'autres aussi sérieuses que lui par seul système clanique .
(UMP ne veut pourtant pas dire Union des Moutons de Panurge, si ?)

Comme mon collègue du Syndicat SUD SDIS Actifs, vous n'avez pas Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Antoine VENZAL

P.S. : C'est bien connu, les retraités ont du temps libre.

Aussi, c'est promis, si nous le pouvons matériellement grâce à une souscription que allons lancer auprès des sapeurs pompiers, des membres de notre syndicat iront prochainement et gracieusement remettre une copie de ce courrier aux habitants de votre circonscription pour qu'ils vous apprécient plus encore lors des futures consultations électorales.